

Quotidien du Médecin du 25/02/2005 : Statut des PH : Deux organisations syndicales prêtes à signer un accord

REVIREMENT de situation tout à fait inattendu dans le monde hospitalier : alors que la situation semblait complètement bloquée du côté des quatre organisations syndicales de praticiens hospitaliers (PH) qui négocient depuis le début de l'année la réforme du statut de PH, deux d'entre elles (le Snam et la CMH) se disent désormais prêtes à signer un accord avec le ministère de la Santé.

« On estime être arrivé au bout des négociations. Le protocole d'accord est finalisé, on a abouti à un tout cohérent », explique le Pr Roland Rymer, le président du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics (Snam). Le Snam et la Coordination médicale hospitalière (CMH) ont transmis le protocole d'accord à tous leurs adhérents. « On attend les retours : si tout le monde est d'accord avec les propositions, on pourra signer prochainement », précise le Pr Rymer.

Il y a quelques jours pourtant, la CMH parlait d'« échec des négociations ». Cette stratégie de mise sous pression semble avoir porté ses fruits : la CMH et le Snam n'ont pas rompu les discussions avec le ministère de la Santé, et ont réussi à obtenir de nouvelles avancées, jugées décisives. Ainsi, les deux organisations disent avoir acquis le passage progressif de la part variable, introduite dans le revenu des PH, de 5 % à 10 %, puis à 15 % de la rémunération statutaire de base. Autre mesure appréciée par le Snam et la CMH, cette part variable, adossée à l'activité et à la qualité, concernera toutes les spécialités un an plus tôt que prévu.

Restait le problème de la gouvernance hospitalière, qui semblait prendre du retard, au grand regret de ces deux intersyndicats qui soutiennent cette réforme. Le ministère de la Santé assure qu'il a fait le nécessaire pour relancer la mécanique : le projet d'ordonnance qui pose les principes de la réforme est enfin parvenu au Conseil d'Etat, selon la Direction de l'hospitalisation.

Si leurs adhérents approuvent les propositions du ministère de la Santé, le Snam et la CMH se disent donc prêts à signer prochainement un accord.

Une position que ne partagent pas du tout les deux autres intersyndicats de PH. Pour la présidente de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (Inph), « le texte n'est pas finalisé, il reste beaucoup de modification à apporter ». Les dispositions qui concernent la part variable et la nomination des PH sont « trop floues, trop imprécises pour emporter une adhésion », dit le Dr Rachel Bocher.

Quant au Dr Pierre Faraggi, qui préside la Confédération des hôpitaux généraux (CHG), il estime « inacceptable » toute la partie relative à la nomination des PH, et exclut fermement toute signature de sa part sans un remaniement en profondeur du projet de protocole d'accord. La pétition que diffuse la CHG sur son site Web (www.chgweb.org) pour dire « non à la condamnation du statut de PH » recueille des signatures très nombreuses, affirme le Dr Faraggi, qui compte la déposer au ministre de la Santé et au président de la République dans les tout prochains jours. « La majorité des PH sont en phase avec notre position. Dans ces conditions, je ne signe pas », prévient le Dr Faraggi.

Sandra Boutin (15 mars 2005)

Ce début de semaine n'était décidément pas celui de Philippe Douste-Blazy. Outre le portrait au vitriol publié dans *L'Express*, le ministre de la Santé recevait ce lundi les représentants des praticiens hospitaliers. Selon les principaux intéressés, Philippe Douste-Blazy n'était pas décidé à les entendre. Pierre Faraggi, président de la CHG,

rapporte que le ministre « *a prononcé la fermeture des négociations en nous (les syndicats, ndlr) mettant en demeure de signer sous huit jours* ». Pas très ouvert à la discussion, Philippe Douste-Blazy aurait même signifié aux délégations syndicales que leurs divisions leur « *interdisent toute chance de se faire entendre* ». Les syndicats, qui espéraient encore pouvoir obtenir de lui des avancées significatives, sont donc repartis bredouilles. Rachel Bocher a toutefois confié qu'une nouvelle mouture du projet de protocole d'accord devait être adressée aux quatre syndicats dans les 24 heures.

Un coup pour rien donc : le ministre n'est pas parvenu à affirmer son autorité et les syndicats n'ont rien pu négocier. Pourtant, le président de la CHG s'était pour l'occasion muni de la liste des 4.000 signatures à la [pétition](#) lancée il y a une vingtaine de jours, ce qui, de l'avis même de Pierre Faraggi, aurait visiblement agacé le ministre, lançant que 4.000 noms de PH, « *c'est rien* ». « *Chiche* » rétorque donc le Dr. Faraggi qui a bien l'intention « *d'amplifier le mouvement* », d'informer les PH de ce qui se trame, notamment lors de la journée de mobilisation du 24 mars prochain et de les inviter à signer la pétition. Tel était en tout cas l'un des principaux messages délivrés à la presse lors d'une conférence organisée ce mardi par la CHG et le collectif de défense de l'hôpital public.

A cette occasion, Bruno Devergie, président du SNPH-CHG (Syndicat National des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Généraux, dissident de l'INPH), a pour sa part longuement insisté sur la nécessité de ne pas entrer dans une guerre de chapelles intersyndicale. Selon lui, il faut au contraire instaurer un débat dans le respect des positions des autres dans l'objectif de restaurer une organisation de l'hôpital qui ne soit pas axée vers une logique financière. Aujourd'hui, dit-il, la philosophie qui sous-tend la réforme du statut de praticien hospitalier est celle du « *primat de l'économique sur le médical, du directeur sur le médecin* ». Du coup, on porte atteinte à l'indépendance des médecins, ce qui est en totale contradiction avec le code de déontologie, argumente-t-il.

Il faudra attendre lundi prochain pour savoir qui souhaite suivre le ministre de la Santé dans cette logique, les deux poids lourds du syndicalisme hospitalier demeurant, au vu des dernières enquêtes de représentativité, l'INPH et la CHG. La CHG se refuse à l'idée d'engager les PH dans une telle « *destruction du statut* » et l'INPH revendique toujours de véritables négociations. En revanche, la CMH serait plus encline à signer, pour peu que certaines retouches soient faites et le SNAM-HP s'alignerait sur la décision du syndicat de François Aubart. Cela étant, ces deux structures syndicales représentent au mieux environ 30 % de la profession. Mais peu importe : d'aucuns sont prêts à penser que Philippe Douste-Blazy pourrait se contenter de ces deux signatures pour faire passer sa réforme du statut, si les deux autres campaient sur leur position.